



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°472



Ecole doctorale de l'Ecole Pratique  
des Hautes Etudes

## Ecole Pratique des Hautes Etudes

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



## Membres du comité d'experts

Président :

M. Jean-Claude CHARPENTIER, Ecole Nationale Supérieure des  
Industries Chimiques de Nancy

Experts :

Mme Aurélie BAKER, Conseil Général de la Haute-Garonne

M. Sandro LANDI, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3

Mme Michèle MORGEN, Université de Strasbourg

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Christophe GOURDON



## Présentation de l'école doctorale

Créée en 2006, l'unique école doctorale de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE, ED 472), fut et est issue de la fusion de deux ED (*Sciences Historiques et Philologiques* et *Sciences Religieuses*) et de l'intégration des formations en Sciences de la Vie et de la Terre (SVT).

La création d'une école unique (« un Etablissement, une ED ») correspond à la volonté de l'EPHE de remédier à la fragmentation disciplinaire de l'établissement, et de rendre les activités en SVT plus visibles. La pluridisciplinarité, qui marque la spécificité de l'EPHE et qui est évaluée par les enseignements dispensés, est ainsi reflétée par son ED.

L'ED 472 est multi-sites, à l'image de la Section des SVT qui supporte la mention *Systèmes Intégrés, Environnement et Biodiversité* (SIEB) avec des laboratoires et équipes d'accueil localisés dans différentes régions (Paris, Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Normandie et Lorraine) tandis que les deux sections en Sciences Humaines, la Section des Sciences Historiques et Philologiques et la Section des Sciences Religieuses, qui supportent respectivement les mentions *Histoire, Textes et Documents* (HTD) et *Religions et Systèmes de Pensée* (RSP), sont fortement ancrées sur le site parisien.

L'ED 472 est en cohérence avec la politique scientifique de l'EPHE qui délivre des diplômes d'établissement, masters, doctorats, post-doctorats et HDR avec une recherche de type « formation pratique » et un auditoire mixte M2/Doctorat.

En région parisienne, les activités originales et complémentaires de cette ED s'exercent au sein de deux réseaux de partenariats privilégiés de l'EPHE, d'une part le PRES héSam (ED 112 *Archéologie* de Paris 1 ; Ecole Nationale des Chartes ; Ecole du Louvre ; Conservatoire national des arts et métiers) et d'autre part les établissements porteurs du projet Campus Condorcet (notamment l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales et les ED de l'histoire, du droit et de l'économie de Paris 1).

L'ED s'appuie sur un important dispositif de recherche comportant six équipes d'accueil, une Unité de Service et de Recherche, 24 Unités Mixtes de Recherche, huit LabEx (dont deux portés par l'EPHE, HASTEC et CORAIL), un EquipEx, quatre Groupements d'Intérêt Scientifique, trois laboratoires internationaux associés (LIA) et huit Groupements de Recherche internationaux (GDRI) du CNRS.

L'ED est très attractive avec un potentiel d'environ 650 doctorants (et 255 titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches ou HDR) dont 48 % d'étudiants étrangers (en provenance de 38 pays) avec 20 % de conventions de co-tutelle, en progression constante et en premier lieu avec des universités italiennes, puis allemandes et suisses. En moyenne, 80 thèses sont soutenues chaque année auxquelles il faut ajouter 15 soutenances de HDR.

Pour l'organisation, l'ED comporte un directeur habilité, nommé par le président de l'EPHE après avis du conseil de l'ED et du Conseil Scientifique de l'EPHE. Il est secondé par un Bureau composé du directeur et des trois responsables des mentions, du personnel administratif attribué à l'ED, de la directrice des relations internationales de l'EPHE et de l'assesseur aux études de l'EPHE. Le conseil de l'ED comporte 21 membres répartis en trois catégories : 11 membres de l'EPHE, 4 étudiants élus au conseil de l'EPHE et 6 personnalités extérieures issues des domaines scientifiques et des secteurs industriels et socio-économiques.

Pour les moyens, l'ED dispose de deux personnels administratifs, de deux bureaux et de l'assistance logistique de l'EPHE pour l'infrastructure informatique, bureautique et de communication et pour l'admission des doctorants ainsi que pour l'organisation des soutenances de thèses. Le budget de fonctionnement annuel est de 82 000 € majoritairement alloués aux aides pour des missions, aux aides pour l'organisation de journées doctorales et aux frais de soutenances de thèses.

Comme dans le cadre du précédent contrat, l'ED dépose une demande d'association avec l'Ecole Nationale des Chartes et l'Ecole Normale Supérieure (Ulm).

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

### Fonctionnement et adossement scientifique

L'ED 472 est en cohérence avec la politique scientifique de l'EPHE. Elle s'appuie sur un important potentiel de recherche pluridisciplinaire localisé d'une part à Paris et dans l'hexagone pour la mention SIEB et d'autre part principalement à Paris pour les mentions HTD et RSP avec des activités originales et complémentaires qui s'exercent au sein de deux réseaux de partenariats privilégiés de l'EPHE, le PRES héSam et les établissements porteurs du projet Campus Condorcet qui valorisera notamment un axe « Sciences et Sociétés ».

Dans le cadre du PRES héSam, l'ED participe activement aux activités de la Commission doctorat, regroupant l'ensemble des Collèges ou écoles doctorales, et sur le Campus Condorcet, l'ED 472 sera complémentaire des autres établissements partenaires.

Le choix des sujets de thèse se fait pour des candidats de niveau master en accord avec le directeur de thèse, en adéquation avec les axes de recherches des équipes. Il est conditionné à un financement seulement dans le cas d'une thèse de la mention SIEB. Pour les mentions HTD et RSP, la démarche est individuelle entre le doctorant et le directeur de thèse et le choix du sujet doit être validé par les commissions d'admission de chaque mention présidées par les responsables de mention. Il n'existe pas de critère obligatoire pour la soutenance, mais une forte incitation à publier en premier auteur dans la mention SIEB.

Le conseil de l'ED est en conformité avec l'arrêté du 7 août 2006. Il comporte 21 membres dont une présence non négligeable de la société civile (6/21). Il se réunit trois fois par an et les réunions donnent lieu à des comptes rendus, validés par le conseil et consultables sur l'extranet de l'EPHE.

La gouvernance est assurée par le directeur et son Bureau. Le Bureau se réunit dix fois par an et fonctionne au quotidien par courriel afin d'accélérer les prises de décision et d'assurer une bonne disponibilité. Il n'existe pas de locaux ni pour le directeur ni pour les doctorants.

La mutualisation des moyens est assurée principalement par l'infrastructure informatique, bureautique et de communication mise à disposition par l'EPHE. La gestion administrative est assurée par deux personnes et une chargée de mission à tiers temps, et ponctuellement des vacataires. En revanche, les inscriptions sont gérées par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) et les co-tutelles sont gérées par la Division de la Recherche et des Relations Internationales (DRRI) de l'EPHE.

Il existe un bon site web de l'EPHE avec volets formation et recherche et précisions spécifiques pour l'ED. Cependant, ce site est à améliorer car les adresses électroniques des étudiants ne sont pas mises à jour. Il existe aussi « un guide des études doctorales » avec une version papier et une lettre d'information régulière avec une rubrique « Agenda » (*Ah ! Doc*). Toutefois, il n'y a pas de site propre dédié à l'ED et il s'en suit que l'information de l'ED est perçue comme peu performante par les doctorants, notamment pour les démarches administratives.

L'ED organise à la rentrée universitaire une rencontre d'information pour les inscrits de première année (*Freshers'day*) qui a pour objet de présenter l'établissement et sa direction, et de les informer sur les activités, la vocation et les possibilités de formation et de soutien offertes par l'ED. Cette initiative a été récemment complétée par une séance d'information à l'intention des étudiants en master de l'EPHE et susceptibles de poursuivre leurs études en doctorat.

Le potentiel d'encadrement consiste en 255 HDR pour près de 650 doctorants (plus précisément : 642 doctorants dont 315 pour HTD, 235 pour RSP et 92 pour SIEB). Le suivi des doctorants se fait principalement au sein des laboratoires et/ou par les directeurs de thèse.

La politique internationale est réputée, attractive, effective et dynamique vu l'importance de cet aspect pour l'EPHE dans laquelle s'inscrit l'ED. Le développement de co-tutelles et de programmes doctoraux européens (ou internationaux) est un objectif prioritaire. Les déplacements scientifiques des doctorants (colloques, recherche) sont fortement encouragés et soutenus financièrement par l'ED.



## Encadrement et formation

Avec 650 doctorants encadrés par 255 HDR, le taux d'encadrement moyen est de 2,5. C'est une amélioration significative par rapport au précédent contrat (3,6 doctorants par HDR). Sur proposition du conseil de l'école doctorale, le Conseil Scientifique a clarifié la situation en posant le principe de 10 thèses au plus dirigées par un même directeur. Actuellement, une douzaine de directeurs de thèse (tous en sciences humaines) dépassent ce seuil, allant de 11 doctorants (pour cinq d'entre eux) à 17, voire 20 doctorants. En revanche, il semble que 20 % des directeurs encadrent un seul doctorant et que 30 % n'encadrent aucun doctorant de l'ED.

Pour le suivi des doctorants, en plus de l'organisation des *freshers' days* pour les nouveaux entrants, l'ED organise avec le soutien des doctorants un forum annuel non obligatoire rassemblant les trois mentions.

En fonction des sites et des mentions, on constate une certaine disparité du suivi de l'encadrement des doctorants notamment pour les médiations en cas de conflit. Mais à l'image de ce qui se passe déjà en SIEB, il existe un projet de mise en place à la prochaine rentrée universitaire d'un comité de suivi à mi-parcours et d'un livret de compétences pour suivre les modules de formation auxquels les doctorants ont participé.

Pour l'ensemble de l'ED, le taux de financement est proche de 25 %. Il est à peine de 12 % par contrat doctoral pour les doctorants en première année. En SIEB, où le financement est une condition préalable à l'inscription en doctorat, les contrats doctoraux sont complétés par des bourses d'associations, de fondations et gouvernements étrangers, contrats CNOUS, CIFRE, etc. En HTD et RSP, il n'existe pas de seuil de financement et les contrats doctoraux sont complétés par des allocations de la Région Ile-de-France, les allocations doctorales de l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA), les contrats doctoraux MESR attribués à l'ENS (3 à 5 par an), les contrats doctoraux attribués dans le cadre des LabEx ou encore du PRES héSam. Il faut mentionner que 33 % des doctorants ont exercé une activité salariée, la plupart dans la fonction publique.

La durée des thèses est de 3,5 à 4 ans en SIEB et aux environs de 6 ans pour HTD et RSP. En fait, cette durée moyenne, qui peut paraître honorable, même si elle demeure encore élevée, ne doit pas faire oublier qu'il existe un nombre non négligeable (plus d'une centaine) de thèses en SHS dont la durée excède cette valeur moyenne, le nombre d'abandons restant, quant à lui, globalement marginal. L'âge moyen des doctorants au moment de la soutenance est d'environ 37 ans.

Les taux de thèses non financées sont de 60 % en HTD et RSP.

120 à 150 heures de formation sont exigées avec trois types d'activité : *i)* formation scientifique spécialisée avec une forte implication de l'EPHE et des laboratoires, *ii)* formations transversales destinées à développer la culture scientifique générale avec l'organisation des journées scientifiques transversales interdisciplinaires et *iii)* ateliers à visée professionnalisante. Il existe un espace TuTeL (Tutorat en Ligne) dédié à l'enseignement sur le site web de l'EPHE qui permet de diffuser les fichiers des enseignements, les fichiers vidéo des conférences et séminaires et d'échanger des documents entre directeurs de thèse et doctorants expatriés.

Il n'existe pas de doctoriales et a priori la demande des doctorants est faible car ils sont nombreux à être étrangers désireux de rentrer dans leurs pays respectifs après l'obtention du doctorat tandis que d'autres sont déjà en activité salariée ou espèrent trouver un emploi dans l'enseignement secondaire/supérieur, dans la recherche publique/privée ou bien encore dans la conservation du patrimoine.

L'ouverture au niveau national se caractérise par un positionnement original dans le cadre d'un dispositif interrégional de laboratoires en SVT qui à la fois constitue un réseau et fournit la base d'une coopération avec de nombreux établissements partenaires. Il faut aussi préciser que plus de 60 % des nouveaux inscrits en doctorat proviennent d'autres établissements français.

L'ouverture remarquable au niveau international se résume par : 48 % des effectifs viennent de l'étranger (56 % en RSP), 25 % des thèses en cours sont en co-tutelle (78 % avec l'Europe).

Un effort a été effectué par les responsables de mention et les commissions d'admission pour réduire la durée de la préparation de la thèse. Ainsi à moyen terme, il ne sera plus possible de s'inscrire en thèse au-delà de la sixième année, notamment pour les doctorants n'exerçant pas une activité salariée.

Il n'existe pas de critère obligatoire pour la soutenance, mais une forte incitation à publier en premier auteur au préalable à la soutenance dans la mention SIEB.



## Suivi et Insertion

A part en SIEB, il n'existe pas de comité de suivi de thèse ni de livret de compétences pour connaître les modules d'enseignement suivis par le doctorant. Cela fait partie des projets ambitionnés dans le prochain contrat.

Pour le suivi des docteurs, des efforts notables ont été faits par rapport au contrat précédent avec l'introduction du système *Apogée* et la mise en place récente d'un questionnaire détaillé, dorénavant systématiquement envoyé aux anciens doctorants, une fois par an. Le taux de réponse aux enquêtes est encore moyen (50 %), mais on constate une amélioration par rapport à la campagne précédente.

Pour les taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche, les résultats sont de 54 % en 2006-2007 ; 47,8 % en 2007-2008 et 39,5% en 2009-2010. Les taux de contrats post-doctoraux en France ou à l'étranger sont de 22 % en 2006-2007 ; 22,7 % en 2007-2008 et 25,6 % en 2009-2010. Les taux d'insertion dans le secteur public autre que ES&R sont de 4 % en 2006-2007 ; 6,8 % en 2007-2008 et 11,6 % en 2009-2010. Les taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé ou à l'étranger sont de 18 % en 2006-2007 ; 22,7 % en 2007-2008 et 23,3 % en 2009-2010. En 2006-2007, une seule personne (= 2%) s'est déclarée être sans emploi ; parmi les docteur-e-s ayant répondu à l'enquête, personne n'était sans emploi en 2007-2008 et 2008-2009.

- Appréciation globale :

Le bilan du contrat précédent est globalement positif et le projet pour le prochain contrat est ambitieux.

Le bilan est positif principalement pour les raisons suivantes : en symbiose avec son école de tutelle, l'ED 472 multi-sites de l'EPHE se caractérise par l'originalité de ses disciplines et par la pluridisciplinarité SHS-SVT des formations proposées. Avec un adossement scientifique de très grande qualité, qui ne peut que s'accroître dans le cadre du PRES héSam et du projet de campus Condorcet, et un fort potentiel d'encadrement hexagonal, l'ED s'illustre aujourd'hui par un rayonnement national et un rayonnement à l'international incontestables et par une très grande attractivité conduisant à un nombre croissant de thèses soutenues annuellement.

Mais le bilan présente aussi quelques zones d'ombre qui portent principalement sur le taux de financement dérisoirement trop faible des thèses en Sciences Humaines, ce qui prive l'ED de la venue d'excellents candidats, sur l'encadrement des doctorants par l'ED et sur le suivi et l'insertion des docteurs.

Le projet pour le prochain contrat ambitionne partiellement de remédier à ces zones d'ombre en proposant un meilleur encadrement des doctorants par l'ED avec la mise en place généralisée de comités de suivi de thèse, d'un livret de compétences, d'un parcours doctoral normé ECTS, de formations professionnalisantes et enfin en proposant des moyens pour une meilleure observation de l'insertion des docteurs. Mais l'augmentation substantielle demandée de la dotation ministérielle contractualisée risque de demeurer en deçà.

Enfin le comité d'évaluation se plaît à souligner la qualité et la richesse du dossier fourni pour l'évaluation, qui reflète le dynamisme de la direction de l'ED.

- Points forts :

- Originalité des disciplines et pluridisciplinarité des formations proposées.
- Très grande qualité de l'adossement scientifique à des UMR et à des équipes d'accueil reconnues de grande qualité et à huit Labex dont deux portés par l'EPHE.
- Rayonnement à l'international : très forte attractivité et grand nombre de thèses en co-tutelle (81 accords actifs internationaux).
- Importance du projet notamment par le dynamisme de l'intégration au PRES héSam et à l>IDEX PNMU (Paris Novi Mundi Université) : mise en œuvre d'une politique de pôle.
- Grande capacité d'encadrement, effort fait pour diminuer la durée des thèses et un nombre de soutenances en constante augmentation.
- Ambition affichée dans le prochain contrat d'optimiser l'encadrement et la formation des doctorants (comité de suivi de parcours, livret de compétences).
- Financement de la mobilité doctorante.

- Points faibles :
  - Faiblesse du suivi de l'insertion des docteurs.
  - Très faible sentiment d'appartenance à l'ED.
  - Nombre de contrats doctoraux et nombre de thèses avec financement trop faibles, notamment en HTD et RSP, d'où durée des thèses encore élevée en SHS.
  - Pas de lieux de sociabilité pour les doctorants.
  - La transdisciplinarité pourrait être mieux manifestée : pas de site actif pour les doctorants.
  - Une offre d'enseignement insuffisamment valorisée dans le programme pédagogique.
  - Les publications sont à encourager : ce point faible est bien souligné dans le projet.

## Recommandations pour l'établissement

En symbiose avec son école de tutelle, l'ED 472 multi-sites de l'EPHE se caractérise par l'originalité des disciplines et par la pluridisciplinarité SHS-SVT des formations proposées. Avec un adossement scientifique de très grande qualité, qui ne peut que s'accroître dans le cadre du PRES héSam et du projet de campus Condorcet, et un fort potentiel d'encadrement hexagonal, l'ED s'illustre aujourd'hui par un rayonnement national et un rayonnement à l'international incontestables et par une très grande attractivité.

Pour parfaire cette illustration, qui comporte néanmoins quelques zones d'ombre, et pour mener à bien son projet dans le cadre du prochain contrat, l'ED devrait :

- pouvoir doubler le trop faible nombre d'allocations ministérielles (sept) et augmenter le nombre de contrats doctoraux en allant chercher des financements à l'extérieur ;
- faire progresser l'encadrement des doctorants par la mise en place des comités de suivi de thèses, d'un livret de compétences et d'un parcours normé ECTS ;
- accentuer encore le dynamisme des doctorants avec une participation aux groupes de recherche, une réponse aux enquêtes et faire progresser le suivi de l'insertion en leur inculquant pendant leurs études doctorales la notion d'appartenir après le doctorat à un réseau international d'anciens élèves de l'ED ;
- inciter les doctorants à mieux profiter de la très riche offre d'enseignements de l'ED qui n'est pas suffisamment mise en valeur et stimuler la transdisciplinarité SHS-SVT ;
- créer un site web pour et avec les doctorants en essayant de voir plus précisément et de comprendre pourquoi il existe une certaine résistance de leur part à cette initiative qui devrait de plus remédier au faible sentiment d'appartenance des doctorants à l'ED et à l'impression qu'ils ont d'un défaut de communication sur les démarches administratives et plus généralement d'une information peu performante en provenance de l'ED ;
- mettre des locaux à disposition pour les doctorants.

## Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique (A+, A, B, C) : A+
- Encadrement et formation (A+, A, B, C) : A
- Suivi et insertion (A+, A, B, C) : B





# Observations de l'établissement



## OBSERVATIONS GENERALES SUR LE RAPPORT DE L'AERES RELATIF A L'ÉCOLE DOCTORALE 472 EPHE

L'École doctorale 472 de l'École Pratique des Hautes Études tient à remercier les membres du comité de visite pour l'attention qu'ils lui ont portée et pour le dialogue bienveillant et constructif conduit tout au long de la visite. Elle se réjouit que soit reconnue « la qualité et la richesse du dossier fourni pour l'évaluation » (p. 7). Les responsables de l'ED se félicitent du bilan globalement positif. Le rapport les encourage à poursuivre sur la voie proposée dans la partie « projet » du dossier, projet qualifié d'« ambitieux » par les experts.

Certaines recommandations faites dans la conclusion du rapport appellent toutefois quelques commentaires ou explications complémentaires :

1. Nous remercions le comité de visite pour son constat du nombre « dérisoirement faible » (p. 7) de contrats doctoraux accordés par le Ministère au vu du nombre de doctorants inscrits. De ce point de vue, le rapport de l'AERES fournira à l'Établissement un appui important pour les démarches qu'il conduit chaque année auprès de la tutelle afin de la persuader d'en augmenter le nombre. Ces démarches iront bien entendu de pair avec la recherche de financements extérieurs, soulignée à juste titre par le comité (p. 7). L'École reste cependant très attachée au fait que des étudiants sans financement doctoral gardent la possibilité de s'inscrire en doctorat (une fois contrôlée la qualité scientifique des projets de thèse par les commissions d'admission).

2. Nous nous félicitons que les recommandations du comité de visite relatives à la mise en place prochaine des comités de suivi de thèse et d'un parcours de formation doctorale (p. 8) s'accordent avec le projet 2014-2018 soumis par l'École doctorale — et dont il est pris acte dans les points forts (p. 7, point 6). Quant à la recommandation de créer « un réseau international d'anciens élèves de l'ED », elle rejoint un projet affiché par l'Établissement et qui dépasse le cadre de la seule École doctorale (projet quinquennal de l'EPHE, section « recherche et valorisation », p. 4).

3. Tout en reconnaissant une certaine faiblesse dans le suivi de l'insertion de nos anciens doctorants, nous nous permettons de rappeler les efforts particuliers entrepris en ce sens depuis deux ans. En effet, les étudiants peuvent désormais garder, jusqu'à quatre ans après l'obtention du doctorat, l'adresse étudiante de l'École (prénom.nom@etu.ephe.fr) qu'ils obtiennent lors de leur première inscription ; cela devrait faciliter le maintien de contact avec eux après la soutenance. En outre, pour l'année en cours, le nombre de nos anciens doctorants ayant répondu au questionnaire développé à cet effet est en nette progression (70%) par rapport aux années précédentes (48-56%).

4. Nous nous réjouissons que le comité de visite prenne acte dans ses recommandations de « la très riche offre d'enseignements ». C'est pourquoi il est surprenant que cette qualité apparaisse dans les points faibles comme « une offre d'enseignement trop réduite » (p. 8, point 7).

5. Si toute initiative de création d'une association des doctorants de l'EPHE (indépendamment des associations qui existent déjà au sein des unités de recherche) serait incontestablement saluée et encouragée par l'École doctorale, nous pensons qu'une telle idée doit néanmoins émaner des doctorants eux-mêmes, d'autant plus qu'il semble exister « une certaine résistance de leur part », que ne manque pas de souligner le comité de visite lui-même. L'École doctorale continuera par ailleurs de multiplier les initiatives pour améliorer la communication envers les présents et futurs étudiants, telles que celles mentionnées plus haut dans le rapport du comité de visite (p. 5, paragraphe 7).



## École Pratique des Hautes Études

6. Comme le comité de visite, nous regrettons que les locaux exigus dont dispose l'EPHE ne permettent pas de mettre actuellement à disposition des doctorants un local qui leur soit propre. Consciente et préoccupée de ce problème, l'École a déjà prévu d'améliorer cette situation dans sa future installation au Campus Condorcet.

7. Le paragraphe 3, p. 7, concernant les taux d'insertion des doctorants, présente des erreurs consécutives à une erreur initiale de l'EPHE. Par mégarde, le tableau sur le taux d'insertion à 3 ans figurant à la page 42 de la partie « Bilan » du rapport de l'ED 472 faisait état du nombre effectif de docteurs concernés et non de leur pourcentage. D'autre part, les chiffres inscrites à la première ligne dudit tableau ne distinguaient pas entre les docteurs ayant trouvé un emploi statutaire dans l'enseignement supérieur et la recherche et ceux ayant obtenu un emploi contractuel (contrat post-doc, ATER, etc.), comptabilisés à la ligne 4 du même tableau.

Constatée lors de la visite du comité d'experts le 26 février 2013, cette erreur a été signalée dans un courriel adressé le 9 avril au délégué scientifique de l'AERES, M. Christophe Gourdon, et au président du comité d'experts M. Jean-Claude Charpentier. La version corrigée est arrivée trop tard pour être prise en compte dans le rapport du comité d'experts. Tout en présentant ses excuses pour cette erreur formelle, l'EPHE souhaite que soit prise en compte la version corrigée suivante :

« Pour les taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche, les résultats sont de 54% en 2006-2007 ; 47,8% en 2007-2008 et 39,5% en 2009-2010. Les taux de contrats post-doctoraux en France ou à l'étranger sont de 22% en 2006-2007 ; 22,7% en 2007-2008 et 25,6% en 2009-2010. Les taux d'insertion dans le secteur public autre que ES&R sont de 4% en 2006-2007 ; 6,8% en 2007-2008 et 11,6% en 2009-2010. Les taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé ou à l'étranger sont de 18% en 2006-2007 ; 22,7% en 2007-2008 et 23,3% en 2009-2010. En 2006-2007, une seule personne (= 2%) s'est déclarée être sans emploi ; parmi les docteur-e-s ayant répondu à l'enquête, personne n'était sans emploi en 2007-2008 et 2008-2009 ».

Denis PELLETIER  
Président de l'EPHE